

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 4 juillet 2017, à 18h30, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Claude Pothier	Maire
Monsieur Gilbert Laroche	Conseiller
Madame Patricia Larose	Conseillère
Madame Lucette Berger	Conseillère
Monsieur Dany Poirier	Conseiller
Monsieur Richard Paquette	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, maire.

Est absent :

Monsieur Yannick Joyal	Conseiller
------------------------	------------

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

### Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
  - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Aménagement, urbanisme et développements**
  - 4.1. Règlement numéro 220-37-2017 amendant le règlement de zonage afin de régir, dans toutes les zones agricoles du territoire municipal, les usages et les activités agricoles - Avis de motion
5. **Affaires nouvelles**
6. **Période de questions**
7. **Levée de la séance**

## 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2.1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du *Code municipal*.

2017-07-257

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Patricia Larose et résolu :

- d'adopter l'ordre du jour avec l'annulation du point 4.1.

Adoptée à l'unanimité

**4. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**

**4.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 220-37-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉGIR, DANS TOUTES LES ZONES AGRICOLES DU TERRITOIRE MUNICIPAL, LES USAGES ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES - AVIS DE MOTION**

Sujet annulé.

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

M. Dany Poirier, conseiller municipal, quitte la séance à ce moment-ci.

**2017-07-258**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Richard Paquette et résolu :

- que la séance soit levée à 19h20.

Adoptée à l'unanimité

---

Claude Pothier  
Maire

---

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, CLAUDE POTHIER, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Claude Pothier, maire